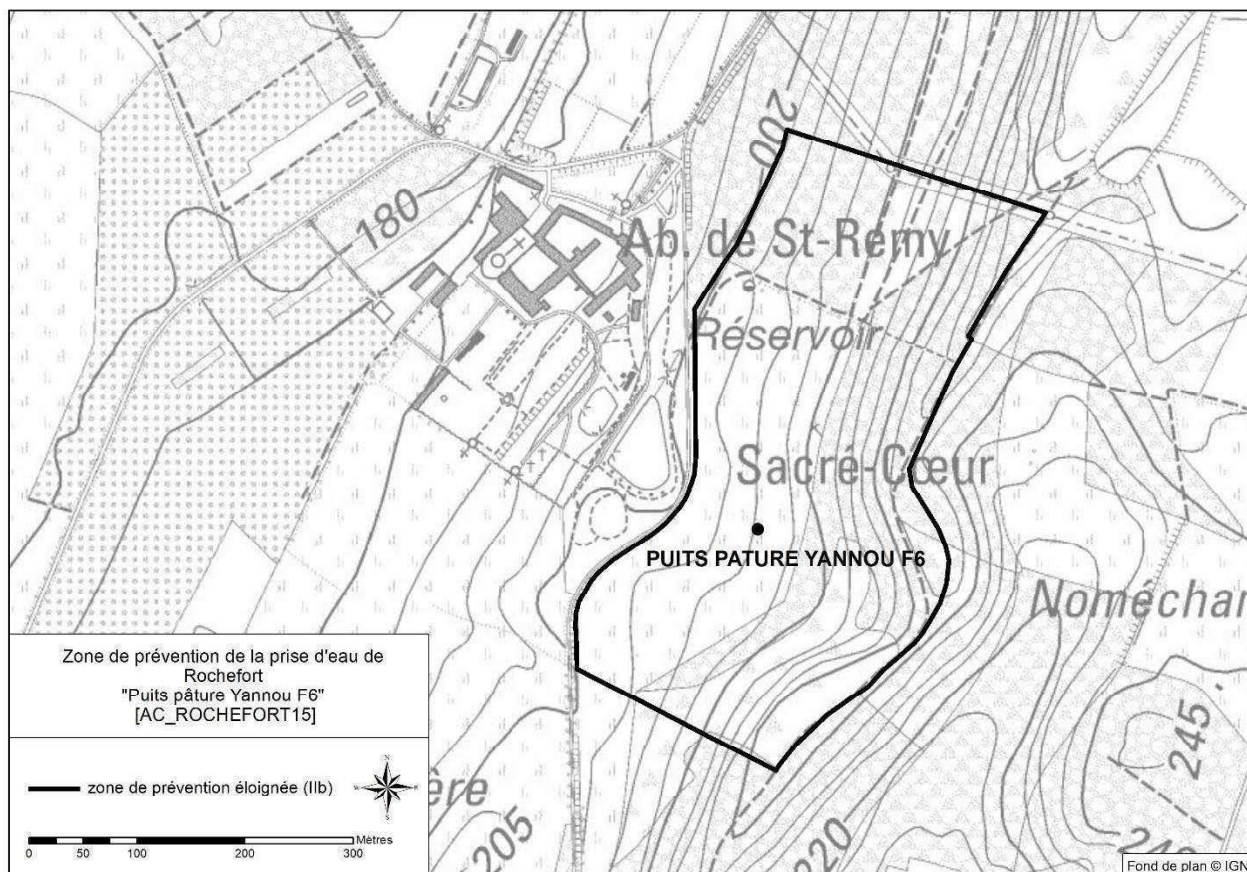


Annexes à l'arrêté ministériel du 8 mai 2024 relatif à l'établissement de la zone de prévention éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé PUIITS PÂTURE YANNOU F6 sis sur le territoire de la commune de Rochefort (Rochefort)

ANNEXE I : Tracé de la zone de prévention éloignée de l'ouvrage de prise d'eau concerné.
NB : Les plans de détail sont consultables à l'Administration –Direction des Eaux souterraines



Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 8 mai 2024 relatif à l'établissement de la zone de prévention éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé PUIITS PÂTURE YANNOU F6 sis sur le territoire de la commune de Rochefort (Rochefort).

Namur, le 8 mai 2024.

La Ministre de l'Environnement,

C. TELLIER